

N° 000233 /PR/ ANBG / DG/ DS

JSN

COMMUNIQUE OFFICIEL

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (A.N.B.G.) porte à la connaissance de tous les apprenants **ayant obtenu des décisions conditionnelles** par la Commission Technique des Bourses, qu'ils sont invités à **procéder dans un délai d'un mois**, à compter de la date de signature du présent communiqué, à fournir toutes les pièces complémentaires pour lever ces décisions conditionnelles et de les confirmer en décisions fermes d'attribution de bourse.

A cet effet, l'A.N.B.G. rappelle que lesdites pièces sont à téléverser dans les comptes **eBourse**. Passé ce délai, c'est-à-dire **au 06 mai 2024**, la Commission Technique des Bourses **procèdera à la clôture desdits dossiers**.

Fait à Libreville, le

25 MARS 2024

Le Directeur Général

Pr. Ruphin NDJAMBOU